

PLAN DE FORMATION GERER LES SUSPENSIONS DE CONTRAT

Public visé : Dirigeants d'Entreprises ou Responsables des ressources humaines.

Objectifs : Connaître les obligations et responsabilités de l'employeur et du salarié dans ces différents cas . Maîtriser les risques encourus en cas de non respect des procédures..

Moyens pédagogiques : l'animation, s'appuie sur des exemples pratiques et des situations rencontrées par les participants.

Méthodes d'évaluation des acquis : Après chaque session, une évaluation des acquis précédents sera envisagée, suivra une évaluation générale en fin de stage.

Contenu de la formation :

- **LA MALADIE**

- obligations du salarié pendant la suspension du contrat
- obligations de l'employeur en matière de maintien de salaire au regard des dispositions légales ou conventionnelles
- peut-on envisager la rupture du contrat de travail pendant l'arrêt de travail pour cause de maladie ?

- **L'ACCIDENT DE TRAJET**

- définition et exemples d'accident de trajet
- notion distincte entre droit du travail et droit de la Sécurité Sociale et conséquences qui en découlent

- **L'ACCIDENT DU TRAVAIL**

- déclarer, contester un accident du travail
- situation des parties pendant la suspension
- obligations de l'employeur en matière de maintien de salaire au regard des dispositions légales et conventionnelles
- protection contre le licenciement

- **L'INAPTITUDE**

- formalisme et constatation de l'inaptitude par le médecin du travail
- obligation de reclassement - les recherches en matière de reclassement
- procédure de licenciement pour inaptitude
- la mise en invalidité

- **LA MATERNITE**

- le congé de maternité et le congé de paternité
- la protection relative et la protection absolue de la femme enceinte face au licenciement
- les conséquences de la nullité du licenciement
- le congé parental d'éducation